

TABLEAU A-6.1
TARIFICATION ET PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE –
EN VIGUEUR AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Programmes d'utilisation efficace de l'énergie - Réseaux autonomes			Compensation ¹	Entretien et dépannage		Subvention			Tarif
Territoire	PUEE	Clientèle	%	Entretien annuel	Dépannage réparation	Remplacement	Conversion et agrandissement	Nouvelle construction	
IDLM	IDLM	Résidentiel	30 %	X	X	X	X	X	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et au-delà 390 000 kWh
		Affaires	Parité						
Anticosti	Anticosti	Résidentiel	30 %	X	X	X	X	X	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et au-delà 390 000 kWh
		Affaires	30 %	X	X	X	X	X	
Basse-Côte-Nord ²	La Romaine	Résidentiel	30 %				X	X	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et au-delà 390 000 kWh
		Affaires							
Haute-Mauricie	Clova	Résidentiel					X	X	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et au-delà 390 000 kWh
		Affaires							
	Opitciwan	Résidentiel	30 %	X ³	X				TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et au-delà 390 000 kWh
		Affaires	30 %	X	X				
Nunavik	Cri	Résidentiel	30 %						TARIF DISSUASIF Résidentiel : 2 ^e tranche Affaires : ≠ chauffage sinon tarif dissuasif TARIF MA au-delà de 900 kW et au-delà 390 000 kWh
		Affaires							
	Makivik	Résidentiel	30 %	X	X				
		Affaires	30 % Propane	X	X				

- NOTES: (1) La compensation pour le prix du mazout varie en fonction des tarifs d'électricité.
(2) Aucun programme n'est disponible pour les clients du réseau Lac-Robertson / Schefferville.
(3) Inclut le ramonage.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 14 DÉCEMBRE 2011
Pièces n°: C-68AME-0016